

Modernisation de l'Action Publique Groupe de travail du 15 Février 2013

Dans le cadre de l'agenda social de ce premier semestre, le Secrétaire Général des ministères économique et financier a inscrit « l'état d'avancement de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) ».

Un premier groupe de travail s'est tenu le 15 Février avec comme ordre du jour :

- Les évaluations des politiques publiques et le programme ministériel de modernisation et de simplification ;
- La situation de la DGCCRF dans la Réate.

FO Finances a, dans une déclaration liminaire, donné son appréciation sur cette nouvelle version de la Réforme de l'État, qui ressemble par bien des aspects à la funeste RGPP, ne serait-ce que par son postulat de base : la compression des moyens budgétaires de l'État.

Après deux heures de digressions sur la méthodologie à mettre en place autour de ce groupe de travail, une présentation des travaux en cours à Bercy a pu être proposée aux fédérations syndicales.

Les évaluations des politiques publiques

Dans un courrier en date du 7 janvier 2013, le Premier Ministre a demandé, à chaque ministre, un suivi des évaluations des politiques publiques relevant de leur responsabilité.

Le Comité Interministériel de la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) a arrêté 40 politiques publiques qui feront l'objet des trois premiers cycles d'évaluation programmés en 2013.

Pour les ministères économique et financier sont prévues :

- Une évaluation sur les politiques d'aide aux entreprises : les aides individuelles directes, les acteurs du développement local (1^{er} trimestre)
- Une évaluation sur l'appui des entreprises à l'international (1^{er} trimestre)
- Une évaluation sur la politique en faveur de l'économie et solidaire (1^{er} trimestre)
- Une évaluation sur la gestion de la politique de sécurité sanitaire des aliments (2^{ème} trimestre), dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est au cœur de l'actualité.

Ces évaluations sont à replacer dans le cadre de l'objectif assigné aux membres du Gouvernement : « conforter, en le rénovant profondément, le modèle social français de service public, alliant cohésion sociale et performance, et mettre en œuvre l'effort inédit de redressement de nos finances publiques » (courrier du Premier Ministre du 7 janvier 2013).

La MAP est la poursuite d'une course effrénée à la réduction des dépenses publiques sur la période 2013-2015. A nouveau, comme avec la RGPP, il ne s'agit pas d'améliorer l'intervention publique et les moyens des services publics mais sous couvert d'une « modernisation » de l'action publique de justifier des économies budgétaires.

Les premières conclusions de ces évaluations seront présentées au prochain CIMAP, programmé début avril.

Le programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS)

Dans la perspective de ce CIMAP, le ministère doit établir un programme de modernisation et de simplification des services et des opérateurs sur la période 2013-2015.

Ce programme se compose de deux volets :

- L'amélioration du service aux citoyens et aux usagers :
Cet exercice consiste à réexaminer les objectifs et les missions du ministère et de ses administrations, et sera un complément aux évaluations vues précédemment.
Il sera complété par des propositions concrètes avec un calendrier précis pour les mettre en œuvre.
- L'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des administrations permettant de concilier l'exercice optimal de leurs missions et le respect de la trajectoire du retour à l'équilibre budgétaire, telle qu'elle a été fixée par la loi de programmation budgétaire.

Comme **FO Finances** l'a mentionné dans sa déclaration liminaire, cet objectif est non seulement contradictoire mais il éclaire la réelle volonté du Gouvernement au travers de la MAP : réduire les moyens budgétaires et en priorité, les moyens humains dans les administrations.

D'ailleurs, pour s'en convaincre, le courrier du 7 janvier 2013 est là encore très explicite sur l'objectif : « préciser les réformes qui permettront de respecter les plafonds de crédits et les schémas d'emplois prévus par le budget triennal 2013-2015 » !

L'espace donné au dialogue social, pourtant prôné comme une rupture par le Premier Ministre par rapport à la RGPP, trouve très rapidement ses limites.

Quel espace de concertation est donné aux organisations syndicales sur les 40 évaluations des politiques publiques et sur les 50 premières décisions validées par le CIMAP du 18 décembre 2012 ?

Au mieux, un échange leur permettant d'être informées des travaux en cours. Certes, c'est un progrès notable par rapport à la méthode RGPP, mais au-delà à aucun moment, entre le lancement d'une évaluation ou d'un PMMS et le CIMAP décisionnel, un temps est donné à la concertation, sans même vouloir parler de négociation, qui dans ce cas de figure est inappropriée.

La Réate et la situation de la DGCCRF

A la suite du séminaire gouvernemental du 1^{er} octobre 2012, un groupe de travail interministériel sur l'administration territoriale de l'État a été créé. Il rassemble des représentants des administrations centrales et déconcentrées du périmètre Réate (Réforme de l'Administration territoriale de l'État).

Il est chargé d'identifier « les pistes d'amélioration et répondre aux difficultés encore rencontrées » dans l'administration territoriale, notamment dans les DDI.

A ce jour, ce groupe de travail s'est réuni quatre fois et a élaboré toute une liste d'axes d'amélioration mais qui à ce stade ne font pas consensus.

Le Secrétaire Général a confirmé les velléités hégémoniques du ministère de l'intérieur sur beaucoup de points, comme par exemple sa volonté de voir confier aux préfets tous les BOP déconcentrés des services placés sous leur autorité.

Le prochain CIMAP sera particulièrement important puisqu'il validera certains axes définis par ce groupe de travail, et en particulier les évolutions attendues pour la DGCCRF.

Depuis le lancement de la Réate en 2008, **FO Finances** et son syndicat national de la DGCCRF condamnent la partition de cette direction entre les DIRECCTE et les DD(CS)PP.

Si à cette époque, **FO** était bien seule dans le combat pour faire sortir la DGCCRF de cet imbroglio administratif, il est heureux de constater qu'aujourd'hui, nos arguments rencontrent un large écho dans les murs de notre ministère.

Le constat est accablant, et pour **FO Finances**, il n'aura pas fallu attendre une fraude ultra-médiatisée pour s'en rendre compte :

- Affaiblissement des capacités des politiques publiques,
- Rupture de la chaîne de commandement,
- Baisse du nombre d'enquêtes et des résultats,
- Difficultés dans la gestion des personnels,

50% des départements ont moins de 12 agents, 30% disposent de moins de 9 agents pour exercer toutes les missions. Certains sont en dessous du seuil de 5 agents !

Si le moratoire sur les effectifs de cette direction au titre de l'année 2013, a été perçu comme une reconnaissance ministérielle du déficit des moyens humains dans cette direction, les perspectives d'avenir restent encore et toujours aussi incertaines.

FO et l'ensemble des fédérations ministérielles plaident pour la sortie immédiate de la DGCCRF de la Réate.

L'heure du choix approche, il est urgent de connaître la position ministérielle sur le sujet à quelques semaines d'une décision historique pour l'avenir de cette direction.

C'est pourquoi **FO Finances** a reformulé la demande d'audience des fédérations auprès du directeur de cabinet de Monsieur Hamon.

Le prochain groupe de travail, programmé le 10 avril, aura à son ordre du jour les conclusions du CIMAP, mais également la présentation du projet de loi de l'acte III de la décentralisation, qui ne sera pas sans impact pour certaines directions du ministère et leurs personnels.